

Communiqué

Accord sur la sécurisation de l'emploi : Une régression sociale historique

L'Union syndicale Solidaires juge inacceptable le texte sur lequel vienne de tomber d'accord le patronat et des organisations syndicales.

Cet accord :

- institutionnalise davantage la précarité par la généralisation des contrats de projets et les contrats à durée indéterminée intermittents.
- instaure une super-flexibilité par de nouvelles mesures de mobilité, la généralisation de l'accord compétitivité/emploi, et de nouvelles modalités pour les PSE, en se dégageant systématiquement des obligations légales et conventionnelles du licenciement économique.
- spolie les salariés-es par une barémisation plafonnée en cas de licenciements sans cause réelle et sérieuse.
- réduit les délais de recours des syndicats en matière de licenciements économiques collectifs et de contestation aux prud'hommes.

La logique patronale est claire : renforcer la flexibilité de la force de travail, poursuivre la destruction du code du travail et la hiérarchie des normes.

Il n'y a pas de sécurisation de l'emploi mais sécurisation des droits, déjà exorbitants, des patrons. L'union syndicale Solidaires s'emploiera à construire les mobilisations nécessaires pour rejeter cette régression sociale historique.

Paris, 11 janvier 2013